

PLANNING MENSUEL

Identité de l'enfant						
Nom :		Prénom :				
Ecole :		Classe :				
Instituteur :						
SEPTEMBRE 2025 Mensuel						
JOUR		PERISCOLAIRE DU MATIN	CANTINE*	PERISCOLAIRE DU SOIR	ALSH DU MERCREDI	
					MATIN Arrivé des enfants 8h30 - 9h00	APRES-MIDI Arrivé des enfants 13h30
*Repas tirés du sac le Mercredi						
LUNDI	01					
MARDI	02					
MERCREDI	03					
JEUDI	04					
VENDREDI	05					
LUNDI	08					
MARDI	09					
MERCREDI	10					
JEUDI	11					
VENDREDI	12					
LUNDI	15					
MARDI	16					
MERCREDI	17					
JEUDI	18					
VENDREDI	19					
LUNDI	22					
MARDI	23					
MERCREDI	24					
JEUDI	25					
VENDREDI	26					

Nota :

La remise du planning vaut acceptation du règlement intérieur, disponible à l'accueil du périscolaire ou téléchargeable sur le site de la Commune.

Il convient de mettre une croix dans la case correspondante pour indiquer la présence de l'enfant.

Toutes les cases cochées sont facturées (Article 3-3 du règlement intérieur).

Aucune modification possible pendant la période de réservation choisie (Article 2-1 du règlement intérieur).

Remarques éventuelles :

Le paiement ne s'effectue pas au dépôt de planning. Vous devez attendre l'avis des sommes à payer envoyé par courrier par la trésorerie pour régler votre facture par Carte Bancaire, Virement Bancaire, Chèque ou Espèces selon les modalités précisées dans le courrier.

Date :

Signature des parents :

Document à remettre jusqu'au :

Jeudi 28 Aout 2025*

***Attention : Tout planning rendu après cette date engendrera l'application du tarif E (tarif exceptionnel)**

A rendre à l'accueil du service Enfance Jeunesse (Article 2-2 du règlement intérieur).



CETTE STRUCTURE
BÉNÉFICIE DU SOUTIEN
FINANCIER DE LA
CAF DES ARDENNES

Charte
de la laïcité
de la branche Famille
avec ses partenaires

